

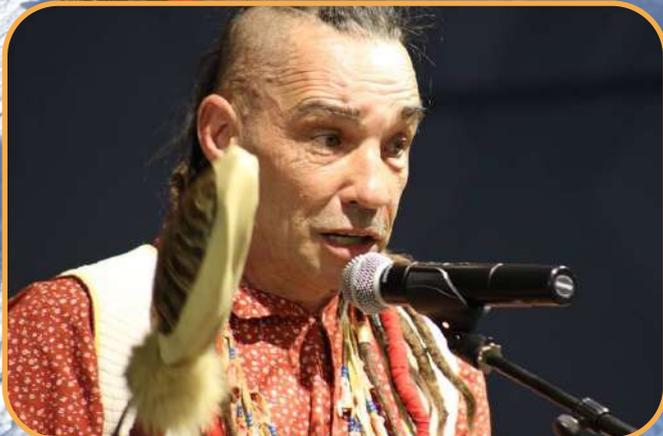


TILLOY les Mofflaines



Le bulletin
d'info
Avril 2019

Un village aux portes de la ville



photographie : Jérôme BUJAKIEWICZ ©

Sommaire

Page 2 : Le mot du maire.

Page 3 : Le Coin aux nouvelles.

Page 10 : La jeunesse Tilloysienne.

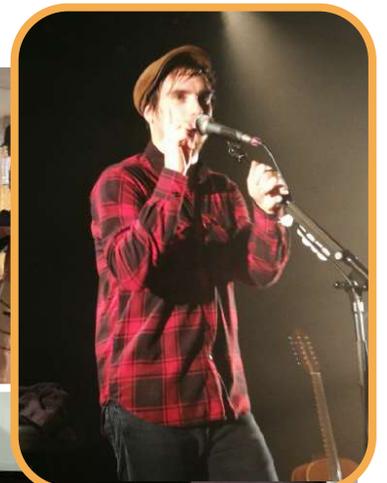
Page 11 : Les Manifestations.

Page 13 : Focus sur...

Page 15 : Les travaux.

Page 17 : Les sujets qui fachent

Page 18 : Les actions sociales.



Le Mot du Maire



Exigence de transparence, de sincérité et exigence démocratique...

L'actualité de ce début d'année a évidemment été marquée par le grand débat national lancé par la Présidence de la République et qui vient de s'achever. Il lui appartiendra maintenant de donner les grandes orientations. J'espère qu'elles seront à la hauteur des attentes exprimées lors de ce grand débat et de la promesse de démocratie, de justice fiscale et environnementale.

Tilloy les Mofflaines comme beaucoup d'autres communes s'est impliquée dans cette démarche avec la mise en place d'un cahier de doléances et en organisant une réunion sur les différents thèmes.

À Tilloy, la démocratie locale continue de battre son plein. J'en veux pour preuve la réunion publique qui s'est tenue le 3 avril dernier et au cours de laquelle ont été présentés le budget municipal et les projets 2019. C'est un moment d'échange privilégié où nous rendons compte de ce que nous faisons et où nous expliquons nos priorités.

Celle-ci ne peut s'exercer qu'en fonction d'une information claire, précise et pertinente. Le vote du budget est toujours ce moment si particulier où l'on évalue ce qui a été réalisé et où l'on décide des choix proposés par l'équipe municipale afin de satisfaire au mieux les besoins de la population et par conséquent l'intérêt général.

Les signes de l'intense activité municipale n'ont pas manqué en 2018 dans le domaine du cadre de vie comme dans l'animation de la commune personne ne peut le contester. 2019 poursuivra ce travail au rythme de la force tranquille.

Le budget a été voté avec un acte significatif :

•La diminution d'un point de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

C'est le fruit d'efforts incessants depuis cinq ans et cela permet progressivement de mieux répondre à vos attentes avec de nouveaux services.

Nos finances sont solides et la politique budgétaire mise en place par la municipalité depuis 2014 a permis cette diminution.

Au-delà de celle-ci, notons également l'augmentation significative de l'allocation de rentrée scolaire qui sera versée dès la rentrée prochaine, sans oublier la baisse des tarifs de la cantine scolaire qui sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Nous investirons fortement en faveur du cadre de vie avec le renouvellement du mobilier urbain et la modernisation de l'éclairage public et surtout en accompagnant la création d'un centre de santé dont l'ouverture devrait intervenir vers la mi juin dès les travaux réalisés.

2019 verra également la fin de la rénovation de notre manoir avec la création d'une ludothèque. Je suis particulièrement fier que ce bâtiment joyau de notre patrimoine soit entièrement rénové.

De nombreuses animations portées par la municipalité égraineront toute cette année. Enfin un budget participatif dédié aux habitants permettra de faire vivre concrètement la concertation. Je ne pouvais pas terminer mes propos sans évoquer le contournement de la RD960 dont la presse s'en est largement fait écho.

Il m'a semblé nécessaire dans ce bulletin de faire le point sur le lotissement du château d'eau. S'agissant du choix du contournement de Tilloy, le Département a annoncé qu'il allait prochainement lancer une concertation avec les tilloysiens. C'est tout naturellement que j'y participerai et que j'y prendrai toute ma part.

Votre dévoué Didier Michel

le coin aux nouvelles

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2019 COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Frédéric LHEUREUX, Audrey LEFEBVRE a quitté la séance du Conseil Municipal à 21h15 après le vote de la délibération n° 16, PascaleLECIEJEWSKI, Manuel DA SILVA VINHAS, Maud VERMERSCH, Dominique AUCREMANNE, Monsieur Philippe CREPIN, Maryse CAUWET.

Etaient excusés : Madame Laurence ALBERTIER a donné procuration à Monsieur Manuel DA SILVA VINHAS, Monsieur Fabrice LHULLIER a donné procuration à Madame Audrey LEFEBVRE, Madame Amélie CREPIN a donné procuration à Monsieur Sébastien HUMEZ, Monsieur Alain PAVY a donné procuration à Monsieur Philippe CREPIN.

Après la mise aux voix des différents points à l'ordre du jour, l'assemblée, après avoir délibéré, s'est prononcée :

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé.

1.Approbation du compte de gestion 2018 dressé par le Receveur Percepteur (12 voix pour et 3 abstentions Philippe CREPIN, Maryse CAUWET, Alain PAVY)

2.Vote du compte administratif 2018 (12 voix pour et 3 abstentions : Monsieur Philippe CREPIN, Madame Maryse CAUWET, Monsieur Alain PAVY)

3.Affectation des résultats 2018 (12 voix pour et 3 abstentions : Monsieur Philippe CREPIN, Madame Maryse CAUWET, Monsieur Alain PAVY)

4.Fixation des taux d'imposition 2019 (adoptée à l'unanimité)

5.Vote du budget primitif 2019 (12 voix pour et 3 abstentions : Monsieur Philippe CREPIN, Madame Maryse CAUWET, Monsieur Alain PAVY)

6.Création de centre de santé – Signature d'une convention avec Filieris – Recherche d'aide financière (adoptée à l'unanimité)

7.Travaux d'éclairage public – Aides au financement (adoptée à l'unanimité)

8.Travaux d'intérêt écologique parc René Lefrère – Aide au financement (adoptée à l'unanimité)

9.Allocation de remise de prix aux enfants de l'école communale (adoptée à l'unanimité)

10.Attribution d'une allocation pour la rentrée scolaire 2019/2020 (adoptée à l'unanimité)

11.Organisation des accueils collectifs de mineurs et recrutement du personnel d'encadrement (adoptée à l'unanimité)

12.Indemnités d'encadrement des centres de loisirs (adoptée à l'unanimité)

13.Organisation d'un camp d'ados (adoptée à l'unanimité)

14.PLUi sur le territoire de 39 communes – Avis de la commune sur le projet de plan arrêté (avis favorable du Conseil Municipal)

15.Plan de déplacements urbains de la CUA – Avis de la commune sur le projet de plan arrêté ((avis favorable du Conseil Municipal)

16.Programme Local de l'Habitat Communautaire (2019-2025) et lancement de la consultation des communes et des personnes publiques associées (avis favorable du Conseil Municipal)

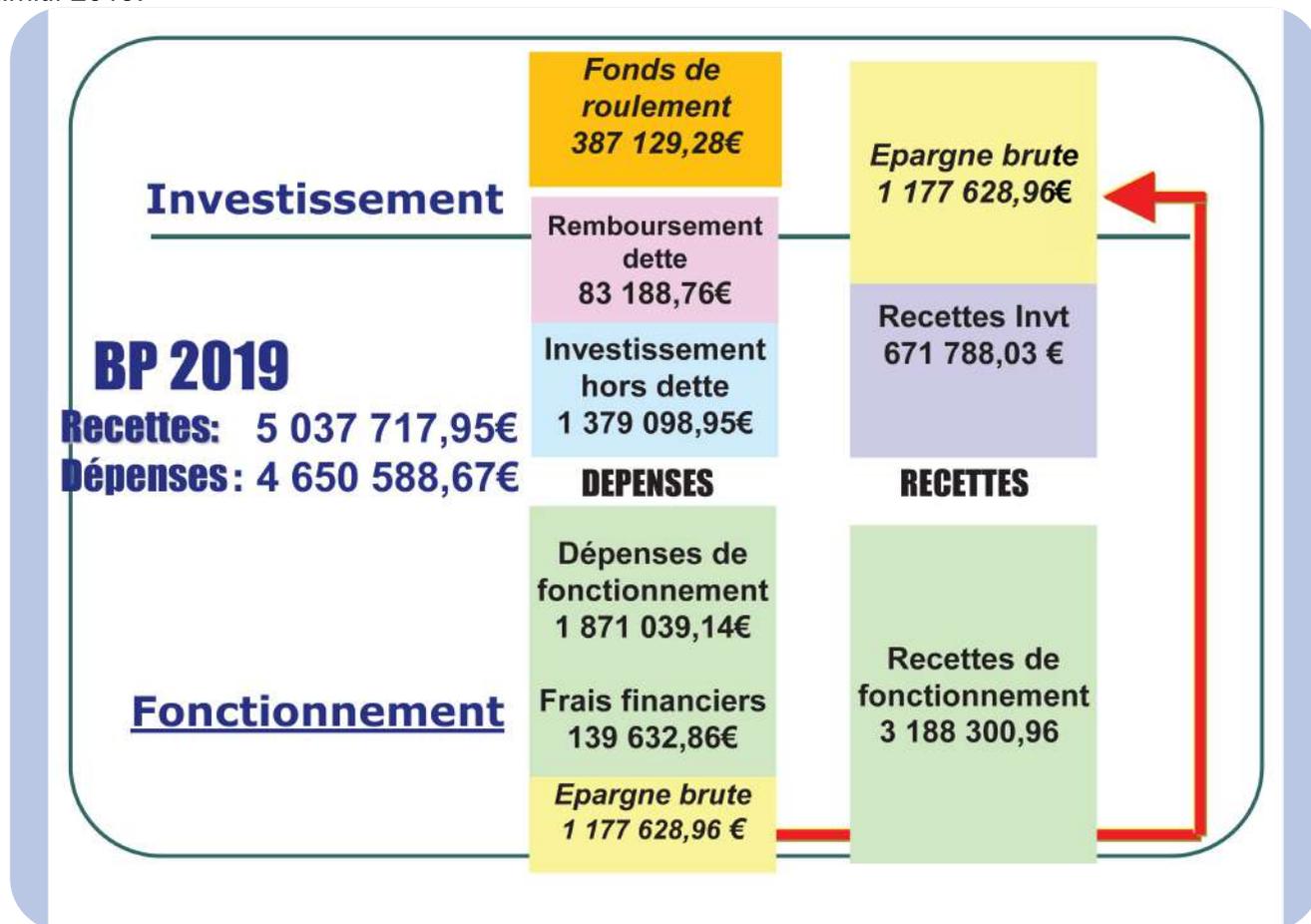
17.Gazpar – Projet compteurs communicants gaz – Convention cadre d'installation hébergement d'équipement de télé-relève (adoptée à l'unanimité)

18.Vente de deux logements sociaux propriété de la SIGH – Avis du Conseil Municipal (adoptée à l'unanimité)

19.Motion sécurisation de la RD60 –Contournement de Tilloy les Mofflaines (10 voix pour, 3 voix contre : Monsieur Philippe CREPIN, Madame Maryse CAUWET, Monsieur Alain PAVY)

- Un budget soucieux de la préservation du pouvoir d'achat des Tilloysiens
- Un budget soucieux du bon emploi des deniers publics (rendre compte des choix et des priorités opérés cette année)
- Un budget soucieux du bien vivre ensemble et des attentes des Tilloysiens

Le 12 mars dernier, le conseil municipal a adopté par 12 voix pour et trois abstention le budget primitif 2019.



Ce qu'il en retenir:

- un budget de plus de 5 millions d'euros dont 3,2 en fonctionnement
- un budget marqué par la baisse de 1 point du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passe ainsi de 17,94 % à 16,94 % (la moyenne départementale étant de 15, 27%). Mesure proposée par la majorité municipale pour atténuer notamment l'augmentation de 2,2 % des bases fiscales décidée par le gouvernement en 2019 (le double de l'an dernier!) et qui sert de calcul à la taxe foncière.
 - maintien du taux de la taxe d'habitation (toujours à 11,19%, la moyenne départementale étant de 13,04%), 2019 étant la seconde année de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation voulue par le gouvernement.
 - maîtrise des dépenses de fonctionnement, démarche engagée depuis 2014 et qui permet de dégager l'épargne nécessaire pour financer les investissements puisque la commune ne peut toujours pas emprunter.
 - une offre de services municipaux renforcés pour certains et développés pour d'autres (nouveau logiciel périscolaire)
- des dépenses de personnel contenues
 - un budget qui confirme la poursuite des investissements afin d'équiper et d'améliorer la qualité et le cadre de vie de notre commune. Plus d'un million de dépenses nouvelles inscrites en 2019.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du détail de ces dépenses sur notre site internet [https://www.tilloylesmofflaines.fr/onglet/Vie Municipale--Budget](https://www.tilloylesmofflaines.fr/onglet/Vie_Municipale--Budget).

Le Grand Débat à Tilloy

La municipalité a souhaité apporter sa contribution au Grand débat national et avait donné rendez vous le 30 janvier dernier. M.Matthieu Hahusseau, habitant de la commune, était le « garant » d'un débat respectueux, et Gilles Parenna, commissaire enquêteur, proposé par la préfecture en était animateur.

Vingt-cinq personnes avaient fait le déplacement. En l'absence de la députée Jacqueline Maquet, un de ses assistants parlementaires était présent, sans intervenir.

Des sensibilités de gauche comme de droite se sont exprimées librement, sans invectives. L'animateur Gilles Parenna a fait passer le micro et circuler la parole en suscitant l'expression d'avis contradictoires.

Quatre séquences thématiques au fil de deux heures et demie d'échanges : démocratie et citoyenneté ; fiscalité et dépenses publiques ; services publics ; transition écologique. Avec des constats sévères, et souvent justes, sur les privilèges (ou vus comme tels) des ministres et parlementaires, les fermetures de services publics « de proximité », l'injustice fiscale, le traitement jugé « superficiel » de l'actualité par « les médias », l'absence de préparation, technique et psychologique, à la transition écologique.

Et aussi des propositions comme par exemple l'instauration du vote obligatoire, la prise en compte du vote blanc, la suppression de l'ENA (« ce sont des technocrates qui nous dirigent ») ou la création d'un « salaire maximum » contre l'enrichissement abusif des grands patrons.

La synthèse des contributions est consultable sur le site internet de la commune.



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS

Vigilance sécheresse

La préfecture du Pas de Calais a pris récemment un arrêté plaçant le département en vigilance sécheresse.

En effet, l'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20 % par rapport à la normale et n'a pas permis aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps.

De plus, le mois de février a été particulièrement sec et ensoleillé et a connu des températures très douces (+ 2,5 °C au-dessus des normales).

Tous les usagers (domestiques, industriels et agricoles) sont appelés à diminuer leurs prélèvements dans le milieu naturel. Chaque citoyen doit faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et bien précieux pour tous les usagers.

La mesure est préventive et vise à préserver la ressource en eau, afin de retarder un éventuel renforcement des restrictions. À titre d'exemple, si chacun des 1,7 million de ménages du Nord-Pas-de-Calais réduisait sa consommation en eau de 10 %, cela représenterait une économie de dix mille piscines olympiques.

Surconsommation d'eau

Dès que le fournisseur d'eau constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé dans un logement, susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il doit en informer le propriétaire sans délai. Si ce dernier effectue les travaux sous un mois, il n'aura pas à payer l'intégralité de la facture envoyée par le service des eaux.

En cas d'augmentation anormale de la consommation d'eau susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, le propriétaire doit en être informé par le fournisseur d'eau. Et ce, que le logement soit occupé ou non.

Si dans le mois de l'information reçue par le fournisseur d'eau, le propriétaire présente l'attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a réparé la fuite, il n'est pas tenu de payer la part de la facture excédant le double de sa consommation moyenne.

Ce justificatif doit préciser la localisation de la fuite ainsi que la date de réparation et être envoyé par lettre recommandée avec avis de réception sous 1 mois suivant la réception de la facture au fournisseur d'eau.

Textes de lois et jurisprudence

Rep. Min. n° 7431, JOAN Q du 05/03/2019 : logement inoccupé - surconsommation d'eau



Agenda environnement

L'agenda environnement de la Communauté Urbaine d'Arras.



Depuis neuf ans, l'agenda environnement de la Communauté Urbaine d'Arras propose des animations gratuites, tout au long de l'année, pour découvrir ou redécouvrir notre territoire. En 2019, l'agenda environnement prend une autre dimension et devient un véritable outil de communication de notre Contrat de transition écologique, signé en octobre 2018.

De nouveaux partenaires viennent étoffer la programmation de l'agenda
Un agenda pour trouver des astuces mais aussi pour être surpris

Des ateliers dits « Do it yourself » seront plus nombreux, pour créer ses cosmétiques, ses peintures naturelles, ses décorations de Noël ou encore réparer ses appareils électriques.

Une soirée « jeu de rôle » sur une île est programmée. Tout le monde devra se mouiller pour préserver la ressource en eau

On vous proposera aussi de découvrir la nature autrement en alliant poésie au bois ou cirque au marais.

Pour le découvrir: <http://www.cu-arras.fr/wp-content/uploads/2019/01/AG-ENV-2019.pdf>

Fibre optique

Orange déploie la Fibre optique à l'habitation (FttH) sur la commune. Ce réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) sera mutualisé entre les fournisseurs d'accès à internet (FAI) proposant des offres Internet par la fibre optique. En effet, l'opérateur aménageur qui va déployer ce réseau devra donner l'accès à celui-ci aux différents FAI sans aucune exclusivité. Cette mutualisation découle de la réglementation mise en place par l'Autorité de Régulation des Communication électroniques et des postes (Arcep), et vise à favoriser la concurrence tout en préservant l'investissement et ainsi garantir le meilleur niveau de service pour les consommateurs.

Il s'agit d'un tout nouveau réseau de télécommunications construit de A à Z, du central « téléphonique » à l'habitation.



Pour cela, Orange a dans un premier temps travaillé avec la mairie et la Communauté Urbaine d'Arras pour implanter des armoires techniques qui permettront de desservir votre quartier. Ensuite, Orange doit amener la fibre au plus près des habitations. Des études techniques menées par Orange déterminent la position du boîtier qu'il est nécessaire d'installer pour desservir les foyers. En effet, ce boîtier peut être installé sur des poteaux téléphoniques ou électriques existant, sous les trottoirs ou sur quelques façades de votre rue.

Dans ce dernier cas de figure, il est nécessaire d'installer un boîtier, disposé sur votre façade (1 boîtier dessert une dizaine de foyers). Vous pouvez avoir un rôle à jouer pour devenir éligible à la Fibre. Le sous-traitant d'Orange, la Sade, a ou va déposer dans votre boîte aux lettres une demande d'autorisation. La signature de celle-ci permettra de rendre éligible à la fibre non seulement votre logement et mais aussi celui de vos voisins. En cas de non signature de cette demande, le réseau fibre ne pourra pas être déployé jusqu'à votre maison.

Les études et les travaux nécessaires au déploiement de ce réseau sont intégralement pris en charge par « l'opérateur déployeur » Orange. Il ne bénéficie d'aucune subvention émanant de la commune ou de la Communauté Urbaine d'Arras.

La commercialisation des offres 100 % fibre optique : Il vous est possible de consulter la carte de déploiement de la fibre : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Cette carte est l'outil d'informations vers lequel l'opérateur déployeur Orange nous demande d'orienter les habitants souhaitant disposer d'informations sur l'éligibilité de leur domicile.

Les premières éligibilités et les premières commercialisations dans la commune sont prévues pour la fin de cette année 2019.

vous pouvez retrouver la note d'information complète sur le site internet de notre commune

La première réunion annuelle du Centre Communal d'Action Sociale fut l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée. En voici les principales actions :

- Apprentissage de l'anglais, 19 adultes et 18 enfants suivent les cours avec assiduité,
- 150 foyers ont bénéficié du colis de fin d'année,
- 7 accompagnements APA ont été attribués,
- 35 personnes titulaires du RSA ou de la prime d'activité et 23 enfants ont reçu une aide,
- 15 seniors ont perçu une aide au chauffage dans le cadre de la précarité énergétique,
- 39 jeunes ont souscrit au pass jeunes et bénéficié de la carte bus à moitié prix,
- 9 étudiants ont bénéficié de la carte bus à moitié prix.
- 120 personnes ont participé au repas des seniors,
- 50 foyers bénéficient de la mutuelle communale.

Ces actions témoignent du dynamisme de votre CCAS et de la diversité des aides proposées



La carte de bus sénior Art'is

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a émis un avis favorable à propos du plan de déplacement urbain. (PDU)

Le PDU a pour ambition une augmentation de 5% de l'utilisation des transports en commun. Dans ce cadre et pour favoriser la mobilité des personnes, le CCAS a décidé de prendre en charge la moitié du coût de la carte sénior ARTIS.

Chaque personne a reçu un courrier les invitant à prendre contact avec les services de la mairie pour obtenir le versement de la participation ou pour obtenir la carte à moitié prix s'ils ne la possèdent pas déjà.

L'illectrionisme

Au vu de l'importance du phénomène, le mot a fait son entrée dans le dictionnaire en 2018. L'illectrionisme, qui désigne les 13 millions de Français (20 % de la population) en difficulté avec les outils numériques, a été, le 20 février, au cœur d'un débat organisé au Sénat. Le constat des sénateurs, toutes tendances confondues, est unanime : « La dématérialisation des démarches administratives crée des inégalités d'accès aux services publics », résumait Patrick Chaize, sénateur Les Républicains de l'Ain, s'appuyant sur les conclusions du dernier rapport du Défenseur des droits. Toute la question est donc de savoir comment concilier cette dématérialisation. 100 % des services seront disponibles en ligne en 2022 et l'accès aux droits de chaque citoyen, y compris celui qui est éloigné du numérique.



Dans ce cadre et en partenariat avec l'IRTS, la municipalité de Tilloy les Mofflaines accueille six étudiantes qui seront chargées de mener un travail de fond sur cette problématique. Repérer les freins, les difficultés des habitants puis d'émettre des propositions pour réduire les difficultés d'accès et de traitement des formalités administratives.

Nous vous remercions de l'accueil que vous leur avez ou que vous leur réserverez.

Le Pass' Jeune

Depuis son lancement en 2015, le dispositif Pass'Jeune de la ville d'Arras a concerné 1 856 jeunes de 11 à 17 ans (dont 623 en 2018). La signature de la convention en présence des maires des communes partenaires a permis de faire le bilan du dispositif et de présenter les nouveautés



La coopération avec des communes de la Communauté urbaine d'Arras s'est enrichie en 2018 par l'arrivée d'Agny et Beaurains qui ont rejoint Sainte-Catherine et Achicourt (2017) ainsi que Tilloy les Moflaines et Saint Laurent Blangy (2016).

Pour mémoire, la tarification 2019 est de : Pass'Jeune seul : 10€ pour le passs jeune seul et 25€ quand il est couplé avec la carte transport Artis.

Le Pass'Jeune 2019 est disponible depuis le 1er janvier.

Pour notre commune, ce sont environ 40 jeunes qui en bénéficient.



Les Apprentis

Les apprentis majeurs peuvent désormais obtenir une aide financière de 500 € pour passer leur permis de conduire de catégorie B, plusieurs conditions sont toutefois exigées.

Dans certains métiers, l'obtention du permis de conduire peut-être déterminante pour trouver un emploi, notamment après une formation. Pour décrocher un travail et entrer plus sereinement dans la vie professionnelle, les apprentis âgés d'au moins 18 ans ont, depuis le 1er janvier 2019, droit à une aide de l'État d'un montant de 500 euros pour financer leur permis de conduire.

Afin de bénéficier de l'aide au permis de conduire, le jeune doit, à la date de la demande, être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et se préparer aux épreuves du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de la catégorie B.

Pour recevoir l'aide financière, l'apprenti doit transmettre sa demande au Centre de formation d'apprentis (CFA) où il est inscrit et joindre la copie recto-verso de sa carte nationale d'identité, de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité, ainsi que la copie d'un devis ou d'une facture de l'auto-école datant de moins de 12 mois.

Après avoir vérifié que l'apprenti remplit toutes les conditions mentionnées, le CFA lui verse l'aide au permis de conduire, puis se fait rembourser du montant par l'Agence de services et de paiement.

Cumul possible avec d'autres prestations sociales

La somme de 500 € est versée, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti. Celle-ci est attribuée une seule fois. L'aide au permis de conduire est cumulable avec toutes les autres subventions perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales

La jeunesse Tilloysienne

La classe de neige

Le 21 janvier, nos enfants du cours moyen deuxième année étaient ravis, Leurs parents quant à eux étaient un peu inquiets de les voir partir pour un séjour à la neige. Pour tous, ce fut un excellent moment de découverte.

La délégation municipale accompagnée d'un représentant de l'association des parents d'élèves et d'un parent du cours moyen première année leur a rendu visite.

Un beau programme bien rempli : cours de ski, visites diverses, tout était réuni pour que cette classe de neige soit une réussite.

La délégation a pu se rendre compte sur place de la qualité de la prestation offerte aux enfants. Gageons qu'ils en garderont un excellent souvenir.

Remercions le personnel enseignant et municipal qui a pu accompagner nos enfants et rester ainsi disponible 24 heures sur 24.



Les Centres de Loisirs



Pour les parents, c'est une solution particulièrement pratique, puisqu'on peut inscrire ses enfants "à la carte". D'autant plus que les tarifs sont très intéressants, les activités sont variées et encadrées par un personnel compétent.

Pour les enfants, fréquenter un centre de loisirs offre de multiples avantages, en effet, ils apprennent à vivre en collectivité et à pratiquer des activités inédites ! Les enfants peuvent en effet y découvrir de nouveaux sports, faire des sorties avec ses copains, pratiquer des activités manuelles ou artistiques.

Qui plus est, c'est bien souvent au sein des centres de loisirs que les enfants se lient d'amitiés les uns avec les autres et partagent leur passion. Notre commune offre des prestations de qualité et variées, n'hésitez pas à y faire participer vos enfants !! Ils y seront choyés.

Les manifestations

Le salon du livre

Promouvoir le goût de la lecture est un axe fort de notre action, ainsi les élèves de notre école ont pu bénéficier d'interventions des auteurs qui leur ont beaucoup plu.

Les enfants du centre de loisirs ont réalisé des tipis et des indiens pour décorer la salle.



Chaque foyer avait reçu dans sa boîte aux lettres un bon d'achat de 10€ permettant à chacun d'acquérir le livre de son choix pour un prix modeste.

700 visiteurs, 40 auteurs ou éditeurs, une deuxième édition du salon du livre en réussite. Cette année, le thème choisi était celui des indiens et « Conteur Corbeau » a ravi l'auditoire grâce à ses contes.

Le coup de cœur des petits loupiots a rencontré lui aussi un beau succès. Un beau succès à reconduire..... et un grand merci aux membres du comité de pilotage, aux bénévoles et tout spécialement à Nicolas Duval et Amélie Delgorgue.



Gauvain Sers

Après avoir joué à l'Olympia et à la Cigale ces derniers mois, Gauvain Sers est revenu aux racines pour la première des huit dates d'une mini-tournée qui a débouché fin mars sur la sortie de son nouvel album.

Pas ses propres racines, puisqu'elles sont creusoises, mais celles des « petits » concerts proposés par le milieu culturel associatif, à deux pas du monde rural. Où le public qui se presse est intergénérationnel, des jeunes parents portant leurs enfants sur les épaules, aux quinquas et sexagénaires qui identifient chez lui ce qui leur a fait aimer leurs idoles.

Un public séduit par le single "Pourvu", convaincu par le premier album, alléché par "Les Oubliés" et impatient de découvrir les autres titres du prochain disque. Il n'a pas été déçu !



Vite à l'aise, volontiers bavard et blagueur, Gauvain Sers a mis la salle dans sa poche. Celle-là même dont il a fait une chanson qui sonne à merveille sur scène. Il a été là où on l'attendait pour chanter "Hémin-Beaumont", "Comme chez Leprest", "Pourvu" et "Les Oubliés". Il a réussi l'examen de passage de plusieurs nouveaux titres : "Excuse-moi" mon amour qui fustige le harcèlement de rue, La Langue de "Prévert" qui loue et lie écriture et littérature, ou "Changement de programme" qui célèbre l'amitié sans modération.

Cet aperçu a convaincu les 400 privilégiés présents que la chanson française tient là un de ses nouveaux chouchous, parfois rebelle, toujours poète, simple et humble comme un gavroche à casquette et chemise à carreaux.

Que les absents se rassurent, Gauvain Sers l'a promis, il reviendra vite et avec grand plaisir dans le Pas-de-Calais !

focus sur

Le Centre de santé

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a voté une enveloppe de 60.000€ pour la réalisation du centre de santé piloté par Filieris.

Cet aménagement nécessaire pour notre commune a fait l'objet le 9 avril d'une présentation au maire et représentants des communes avoisinantes classées en zone d'action complémentaires par l'Agence Régionale de Santé.

Le centre de santé (comme précisé en séance de conseil municipal) sera provisoirement installé dans les locaux de la mairie. Il devrait être transféré au sein du futur bâtiment qui verra le jour d'ici quelques années sur le site de l'ancien centre équestre. Ainsi son fonctionnement pourra alors être renforcé

Au-delà de la problématique de structuration du territoire et de notre commune, il est nécessaire de souligner quelques éléments de diagnostic fournis par la caisse primaire d'assurance maladie d'Artois. Ainsi dans notre commune, 247 personnes n'ont pas de médecin traitant ou un médecin qui n'exerce plus, 165 personnes n'ont pas de mutuelle.

Enfin, voici quelques éléments qui vous éclaireront sur le mode de fonctionnement de ce centre de santé:



- Il permet de bénéficier d'un suivi personnalisé et global.
- L'information et la prévention des patients font également partie intégrante de ce centre de santé, les professionnels de santé vous conseillent, vous orientent sur les dépistages, et vous accompagnent si vous êtes atteint d'une maladie chronique telle que le diabète.

A NOTER AUSSI

- L'application de tarifs conventionnels de secteur 1. (pas de dépassement d'honoraires)
- Vous pouvez bénéficier du tiers-payant, ce qui vous permet de ne pas avancer les frais liés à vos soins.

Autant vous le dire

Dernièrement, le lotissement du château d'eau s'est invité dans la presse au sujet du contournement de la RD 60. Petit retour en arrière sur ce dossier.

Il faut savoir qu'un projet de ZAC avait été initié en 2012 par la précédente équipe municipale, laquelle avait confié une étude à la SEPAC.

Cette étude prévoyait notamment la construction de logements et d'un nouvel équipement public.

La municipalité de l'époque n'a alors pas souhaité donner une suite favorable à ce projet car elle devait participer financièrement à l'équilibre de cette future zone d'aménagement concertée.



Ce projet de lotissement, l'actuelle équipe municipale l'a découvert après les élections municipales de 2014.

En le feuilletant, l'équipe municipale a découvert avec étonnement ce projet qui consistait en l'aménagement de 9 ha de terrains avec construction de 252 logements...soit 600 habitants en plus dans notre commune. A noter que dans ce projet, ne figurait aucune étude d'impact sur les nouveaux flux de circulation créés par ce lotissement sur les voiries communales et axes départementaux!

La Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a à l'époque indiqué que ce projet méritait d'être approfondie et argumentée pour l'ensemble des volets et précise en conclusion que « ce projet tel que présenté , par son ampleur semble éloigné du caractère rural de la commune et disproportionné par rapport aux besoins de logements.

En juin 2014, la société SOAMCO d'Anzin a pris l'attache de la municipalité pour présenter son projet.

Soucieuse d'avoir un développement maîtrisé de notre commune et conscient de l'impact de ce lotissement en matière de nouveau flux de circulation, l'actuelle équipe municipale, avec le précieux concours de la CUA, a alors décidé de réduire de 4 ha l'aménagement et de ramener à une petite centaine le nombre de logements en privilégiant la mixité sociale, ce pour respecter le PLU.

Aujourd'hui, une première tranche de 29 logements à été livrée. Certains travaux de VRD ne sont pas encore terminés. La municipalité est intervenue récemment auprès du promoteur pour lui demander de réaliser ces travaux qui lui reviennent dans les meilleurs délais.

Une seconde tranche de 30 constructions est à l'étude.

Nous aurons l'occasion dans un prochain bulletin de revenir sur ce dossier.

Les travaux

Cour Au Bois

Le 25 mars dernier a eut lieu la réunion de présentation aux riverains du chantier d'aménagement de la « placette » qui se situe derrière la rue des Genêts. Un chantier qui débutera fin avril pour une durée de deux mois.



Plantation bois du parc

Point sur le parc du manoir :

Les conditions climatiques nous ont fait perdre beaucoup de temps notamment le dernier coup de vent avec des rafales proches des 130 km/h. Ce coup de vent a été fatal à beaucoup d'arbres qui pourtant n'avaient pas été identifiés comme dangereux augmentant ainsi le nombre d'arbres abattus.

La municipalité tient à remercier la jeune entreprise d'espaces verts « DAVID » de notre commune qui a répondu favorablement à notre demande d'intervention.

Voyez par vous même l'étendu des dégâts de ce coup de vent sur le parc.



Ces arbres arrachés par le vent nous conforte dans notre décision d'intervenir sur une partie du bois.

Les plantations ont commencé et seront poursuivies à l'automne afin d'assurer la bonne reprise des végétaux.



Le résultat de cet aménagement sera des plus réussi. Avec un mélange d'essences, de couleurs, de volume....mais pour apprécier ce véritable arboretum à sa juste valeur, il va falloir être patient...

Cet aménagement sera apprécié des générations futures, c'est la finalité de ce projet : léguer un parc éblouissant !

Pour votre complète information, nous avons décidé de ne pas intervenir sur la seconde partie du bois afin de réaliser une véritable niche écologique.

Ceci impliquera que le minimum d'intervention humaine sera réalisé sur cette partie, afin de permettre de préserver la biodiversité présente et de faciliter son implantation dans la partie réaménagée.

Les sujets qui fâchent !

Le dépôt d'ordures sauvages

Dernièrement, la Voix du Nord s'est fait l'écho de la présence d'une décharge sauvage qui se situe à la limite du territoire de Feuchy et de notre commune.

C'est un véritable dépotoir : pneus, pots de tabac, tapis, vêtements, bouteilles, mobilier, sacs remplis de paille, matelas, cuve pleine de déchets divers, tuyaux, bidons d'huile de vidange, et même tôles en fibrociment (avec de l'amiante).

La plupart de ces déchets ont pourtant leur place en déchetterie, déchetterie distante de 500 mètres à vol d'oiseau .

Nous nous sommes engagés pour procéder à l'enlèvement des déchets, mais la facture va être salée plus de 8000€, Une dépense dont on se serait bien passée.

Une concertation a eu lieu avec la mairie de Feuchy et les agriculteurs pour empêcher le passage des véhicules de tourisme dans ce chemin.



Le projet PIC ramassage des déchets

En 2017, ce sont 9 000 tonnes de déchets qui ont été ramassées aux bords des routes françaises.

Dans le cadre d'un projet PIC, les étudiants du lycée agricole et du CFPPA ont collecté les déchets sur la RD60. 72 kg de déchets en une journée ont été ramassés. Ce poids énorme doit sensibiliser chacun d'entre nous sur le respect de la nature. Une deuxième collecte aura lieu le 30 Avril après midi.

Les actions sociales

Le contrat local de santé

Actions de promotion de la santé dans notre école.

Dans le cadre du contrat local de santé, le Centre hospitalier d'Arras a mis à disposition deux infirmières qui sont notamment chargées de promouvoir les actions de santé dans nos écoles.

Ainsi, la classe de Mme Varié et celle de Monsieur Fontaine ont bénéficié des actions programmées dans ce cadre. (Tabac pour les plus grands, sommeil et hygiène pour les plus petits)



Octobre rose

C'est un joli chèque qui a été remis à Marie-Alice Ferreira membre de l'association à chacun son Everest. Cette somme est le fruit de la Zumba organisée par July, Zumba Nath et yakadanser le cadre de l'opération Octobre rose. Ce montant permettra à des dames touchées par un cancer du sein de participer à des séjours au pied du Mont-Blanc pour les aider à retrouver l'estime de soi et la force de devenir les acteurs de leur propre santé. Les participants alternent activités sportives, partages avec les autres malades, soins de support et bien sûr rencontres avec des professionnels.



Le téléthon

C'est dans la salle de Riencourt les Cagnicourt qu'eût lieu la remise de chèque à l'AFM d'un montant de 5319€.

Depuis trois ans, ce sont trois communes qui se regroupent pour cette belle manifestation.

Un grand merci aux bénévoles de Fontaine les Croisilles, Riencourt les Cagnicourt et Tilloy les Mofflaines.





www.tilloylesmofflaines.fr

contact@tilloylesmofflaines.fr

03 21 73 25 75

Comité de rédaction : Didier MICHEL, Laurence ALBERTIER, Morgane DELY, Sébastien HUMEZ, Frédéric LHEUREUX, Audrey LEFEBVRE

Impression : Mairie de Tilloy-Les-Moflaines

Conception : Fabien Reck mairie de Tilloy-Les-Moflaines